

COMPTE RENDU
DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
EN DATE DU 30 mars 2015

Le Conseil d'arrondissement du 10^e s'est réuni :

le lundi 30 mars 2015

dans la salle des mariages de la mairie du 10^e, sous la présidence de M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement.

Étaient présents ou représentés :

M. Rémi FÉRAUD
Mme Déborah PAWLIK
M. Didier Le RESTE
M. Frédéric BOUSCARLE
M. Paul SIMONDON
M. Sylvain RAIFAUD
M. Dominique TOURTE
M. Éric ALGRAIN
Mme Élise FAJGELÈS
M. Stéphane BRIBARD
Mme Léa VASA
M. Dante BASSINO
M. Paul BEAUSSILLON
Mme Hélène DUVERLY
Mme Alexandra CORDEBARD
Mme Olga TROSTIANSKY

Ont donné pouvoir :

Mme Martine CERDAN à Deborah PAWLIK
Mme Sybille FASSO à Paul BEAUSSILLON
M. Bernard GAUDILLÈRE à M. FÉRAUD
Mme Anne SOUYRIS à Sylvain RAIFAUD

Le quorum est atteint.

Excusée :

Mme Yamina BENGUIGUI

La séance est ouverte à 18 h 46.

M. FÉRAUD Par ailleurs, Béatrice Lilienfeld quitte ses fonctions de directrice adjointe des services de la mairie et devient directrice de la caisse des écoles du 10^e arrondissement. Le recrutement de la personne qui lui succèdera est en cours, suivant les règles de la fonction publique parisienne, et devrait intervenir dans les semaines qui viennent.

PRE-CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Association Vivre Gare du Nord & Est – Pierre COULOGNER

Pour faire suite à notre dossier d'alerte en votre possession et au cours de différentes entrevues, nous avons soumis les grandes difficultés que les habitants et utilisateurs du boulevard de Denain subissent tous les jours sur cette voie dite « semi-piétonne ».

En effet, ce boulevard, qui offre une perspective fort belle entre le boulevard de Magenta et la Gare du Nord, pourrait être apprécié de tous s'ils ne subissaient pas les nuisances permanentes dont il fait l'objet. Il n'est, en rien, une zone de rencontre ayant pour but de pacifier la vie urbaine, comme expliqué par la mairie de Paris. Ce boulevard semi-piétonnier souffre, entre autres, d'un flux important de circulation de taxis – qui le remontent à grande vitesse – et de véhicules privés – qui passent outre l'interdiction de circuler ; sans compter ceux qui l'empruntent en sens inverse, malgré le sens unique (le bon sens allant du boulevard de Magenta vers la Gare du Nord).

Si nous comprenons que l'organisation des espaces publics piétonniers dépend de la préfecture de police et qu'il ne vous est donc pas permis, à notre demande, de rendre ce boulevard semi-piétonnier moins dangereux et d'améliorer le cadre de vie des riverains et des millions de touristes/voyageurs qui le fréquentent, il dépend néanmoins de votre volonté d'agir pour le bien-être de tous.

De même, Madame le Maire, Anne Hidalgo, qui préconise l'augmentation de ce type de voies, estimerait souhaitable qu'un constat des réalités vécues par les utilisateurs de ce boulevard soit fait objectivement.

L'association Vivre Gare du Nord & Est a multiplié les contacts auprès des habitants et des commerçants et propose une première étape constituée d'aménagements et de signalétiques simples.

Nous avons effectivement fait le constat d'une signalisation trop abondante et non lisible par des véhicules en mouvement, d'une circulation dense des taxis rejoignant la Gare du Nord à grande vitesse, à laquelle s'ajoute celle des véhicules privés qui passent outre l'interdiction de circuler, un stationnement des cars de tourisme interdit, mais régulièrement bafoué. Les mères de famille avec enfants se rendant dans les établissements scolaires proches, les utilisateurs journaliers et visiteurs, les personnes âgées habitant le boulevard de Denain et les alentours proches, prennent des risques importants en voulant traverser, car rien n'est sécurisé. Les commerçants n'en peuvent plus de subir le stationnement des cars de tourisme, moteurs en marche, générant des pollutions sonores ou olfactives, et ce, malgré l'interdiction de stationner.

Tels sont nos constats et voici nos propositions.

Trop de signalisations nuisent à sa compréhension.

Il serait important de limiter les panneaux et de faire en sorte que leurs messages soient lisibles par tous (clignotants pour la limitation de vitesse de dimension normale et fixés à une hauteur réduite).

Circulation

Faire respecter la limitation de vitesse à 15 km/h par des panneaux lisibles par des véhicules en mouvement et par l'installation de ralentisseurs amont et aval du boulevard de Denain. Ces ralentisseurs pourraient être réalisés par les rehaussements partiels des passages piétons pavés.

Stationnement des cars

Introduire une signalisation formelle et un marquage au sol. Interdire leur stationnement le long de ce boulevard, sachant que ces cars de tourisme disposent déjà d'une zone de stationnement le long de la Gare du Nord et de la rue de Maubeuge.

Verbalisation

À ce sujet, la police verbalisant très rarement ces infractions au Code de la route, les habitants et commerçants demandent l'intervention plus régulière de la BST, des brigades mobiles du commissariat du 10^e et des ASP, pour tenter d'enrayer ce laisser-faire et faire une verbalisation adaptée.

M. FÉRAUD précise que, s'il est possible d'en discuter, les solutions à mettre en œuvre sont contraintes par le cadre réglementaire (par le code de la route, les bâtiments de France et la voirie). Sur le constat, ce qui a été dit sur la zone de rencontre boulevard de Denain/Rue de Dunkerque est exact. Ce n'est d'ailleurs pas toujours le cas. Par exemple, la zone de rencontre de République fonctionne bien mieux. C'est donc bien qu'il y a des choses à revoir, des défauts de compréhension et de conception.

Plusieurs exemples montrent que, depuis la mise en œuvre de ce nouveau plan de circulation (en 2006), la règle n'est pas respectée. L'une des raisons est qu'elle n'a jamais vraiment été considérée comme légitime par les automobilistes, qui ne se sont donc pas encombrés de la règle. Pour autant, il ne faudrait pas que la municipalité reste passive.

Mme FAJGELÈS partage le constat.

Sur les solutions, d'abord, la Ville de Paris n'est pas la seule concernée. La RATP a aussi des choses à dire et la SNCF également. Pourquoi ? Parce qu'on se trouve dans un espace public contraint. Le constat a été fait d'un gros problème au niveau de la circulation et du stationnement des taxis. Il y a deux ans, le travail a été engagé avec la SNCF. Des travaux ont été faits dans le parking souterrain de la SNCF.

La SNCF a finalement décidé d'accorder de l'espace de stationnement aux taxis réservés, aux motos-taxis et pour le dépose-minute. Jusqu'à présent, la verbalisation était insuffisante, le commissariat considérant l'offre de stationnement pour les taxis comme insuffisante.

Le travail reste à approfondir. Un groupe de travail, avec la SNCF, réfléchit au réaménagement du boulevard de Denain et de la rue de Dunkerque.

Concernant la signalisation, la mairie avait tout de même acheté 12 panneaux de stationnement interdit pour les autocars sur le boulevard de Denain, pour bien marquer l'interdiction dudit stationnement. Donc, un groupe de travail est nécessaire pour réfléchir à la signalisation de la zone de rencontre.

L'équipe municipale demandera à Christophe Najdovski qu'il y ait une expérimentation marquée à la Gare du Nord.

M. LE RESTE estime pertinentes, tant la démarche que les propositions faites par l'association. A priori, la réponse de l'équipe municipale correspond aux demandes. Au-delà des simples contacts, il faut savoir agir et mettre l'ensemble des acteurs autour de la table.

Mme PAWLIK, relève que, dans le document transmis, Monsieur le Président rappelle à juste titre qu'une zone semi-piétonne était censée instaurer un lieu de rencontre, pacifier la vie urbaine et lutter contre la pollution. A priori, les aménagements du boulevard de Denain n'atteignent aucun de ces trois objectifs.

Bien que partageant le constat fait autour de la table, **Mme PAWLIK** fait part d'une divergence sur les moyens mis en œuvre et le calendrier. Il est toujours utile de mettre en place un groupe de travail et d'engager une concertation, mais des solutions simples peuvent aussi être mises en place rapidement. Surtout, il s'agit essentiellement de faire respecter la réglementation en place.

Ce respect passera par deux choses fondamentales, à commencer par le renforcement de la verbalisation – notamment à destination des cas de tourisme qui occupent largement l'espace public.

Aussi faudrait-il une rationalisation de la gestion de cet espace public, ce qui passe par la signalisation. Plus que des panneaux, que l'on peut toujours multiplier, **Mme PAWLIK** estime qu'il faut passer à l'étape de la verbalisation.

Mme PAWLIK souligne l'importance d'engager un calendrier de mise en œuvre.

Enfin, **Mme PAWLIK** restera vigilante aux engagements de Mme FAJGELÈS selon laquelle une solution de stationnement souterrain devra être trouvée pour la rentrée. Là encore, il importe que le calendrier soit tenu. Au passage, à côté des taxis, il ne faut pas oublier les motos-taxis.

M. RAIFAUD ne peut que partager le constat formulé par l'association vivre Gare du Nord & Est, surtout pour les mères et les pères de famille avec enfants ayant besoin de circuler sur le boulevard de Denain. Au-delà de ce boulevard, se pose plus généralement la question de la circulation des bus, des taxis, des piétons, des vélos-taxis qui se retrouvent autour des gares du Nord et de l'Est. Ce sujet pourrait sans doute intéresser la commission extramunicipale des déplacements. L'association Action Barbès a déposé un projet dans le cadre du budget participatif (Rendons le boulevard de Denain plus sûr pour les piétons).

Mme FAJGELÈS précise que l'ouverture du parking souterrain est prévue avant l'été. Il y aura des espaces réservés en sous-sol pour les motos-taxis.

M. FÉRAUD ajoute que la mairie a installé une double file pour les taxis rue de Maubeuge, de façon à ce qu'ils n'embouteillent pas le carrefour Dunkerque, Magenta, Maubeuge. Lorsque le dépose-minute sera amélioré, de sorte que ces utilisateurs puissent ressortir du quartier de manière plus simple (sans tricher avec les règles pour se placer devant la Gare du Nord), il sera capital d'accompagner l'évolution par des campagnes de verbalisation que seule la Préfecture de police peut initier.

Le Préfet de police est au courant, puisqu'il participe directement au comité de pilotage autour de Guillaume Pépy sur les abords de la Gare du Nord. Il faut que les forces de police soient en mesure de réaliser plusieurs opérations de grande envergure pour que la verbalisation soit efficace. L'équipe municipale va donc la solliciter. À l'appui, **M. FÉRAUD** cite l'exemple des opérations de verbalisation régulières au coin du Faubourg-du-Temple et de la place de la République, qui dissuadent les resquilleurs. Le 10^e en a absolument besoin sur le boulevard de Denain et la rue de Dunkerque, sans quoi il ne sera pas possible de faire changer les habitudes des automobilistes.

M. COULOGNER croit savoir que les opérations de verbalisation se font sur ordres ponctuels et qu'il n'y a rien le reste du temps. Rendez-vous a été pris avec le commissaire, le 15 avril, pour véritablement stigmatiser le problème des panneaux d'interdiction.

De plus, il importe vraiment de limiter la vitesse et la circulation de ces taxis qui arrivent par trois axes : le boulevard de magenta, la rue La Fayette (descendante et montante). La plupart des taxis arrivent à grande vitesse, ce qui pose notamment problème pour les groupes scolaires alentour. D'où la demande de revoir la notion de rehaussements de ces zones piétonnes, de sorte à obliger « mécaniquement » à ralentir.

M. FÉRAUD confirme qu'une majorité de taxis roule très vite, y compris parce que leurs clients sont pressés. La mairie s'est toujours heurtée au fait que, la zone étant semi-piétonne, il ne pouvait pas y avoir de ralentisseurs, car il n'y avait officiellement pas de voiture. Pour en sortir, la commission extramunicipale des déplacements, ouverte aux associations et aux conseils de quartier, serait un moyen d'y réfléchir de manière collective (avec la direction de la voirie et des déplacements de la Ville de Paris).

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Projet de délibération : MA101535	8
Projet de délibération : VMA10201536	8
Projet de délibération : 2015 DAC 109.....	12
Projet de délibération : 2015 DAC 222.....	13
Projet de délibération : 2015 DDCT 15	14
Projet de délibération : 2015 DDCT 16	15
Projet de délibération : 2015 DLH 63.....	15
Projet de délibération : 2015 DPA 32.....	16
Projet de délibération : 2015 DVD 99	17
Projet de délibération : 2015 DVD 110	20

Objet : Désignation de la secrétaire de séance

Projet de délibération : **MA101535**

Rapporteur : Rémi FÉRAUD

La délibération est adoptée.

Objet : Vœu relatif à la candidature de Paris à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Projet de délibération : **VMA10201536**

Rapporteur : Paul BEAUSSILLON

M. BEAUSSILLON rappelle que cette candidature a donné lieu à de nombreux débats, ce qui se comprend au regard des contraintes budgétaires induites, des précédents échecs français ou encore des expériences d'autres pays où l'organisation a parfois mené à des échecs et autres gâchis.

Tout cela doit inciter à agir avec énormément de prudence et à organiser un débat aussi large que possible avant de s'engager. C'est dans ce cadre que la Maire de Paris a choisi de consulter l'intégralité des conseils d'arrondissement parisiens. L'idée n'est pas de se jeter à corps perdu dans une candidature sous prétexte de son grand prestige, mais de poser des préalables à cette candidature et d'engager le débat sur des bases solides. En février dernier, un rapport a été remis par Bernard Lapasset, président du comité français sportif international.

Les conditions de la candidature posées par Anne Hidalgo sont claires. Il s'agit d'abord d'une exigence d'éthique et de transparence dans le processus de désignation et de choix de la ville organisatrice. Ensuite, il y a l'exigence que ces Jeux olympiques respectent le caractère environnemental et inaugurent un nouveau modèle économique en termes d'organisation. Ces deux conditions vont de pair, car elles s'inscrivent dans une volonté de sobriété et un refus du « gigantisme pour le gigantisme ». Tout cela nécessite de penser les jeux bien au-delà de l'évènement sportif en lui-même, puisque les investissements démarreront près d'une décennie avant les jeux en eux-mêmes (2024) et devront perdurer bien au-delà.

Ces orientations doivent notamment se traduire dans les équipements sportifs. Aujourd'hui, on peut s'appuyer sur les nombreuses infrastructures existantes : stade de France, Vélodrome de Saint-Quentin, Stade Jean Bouin, Arena 92, etc. Certaines réalisations ont déjà commencé, dans la perspective de l'Euro 2016, ou sont déjà programmées.

Dans le cas où il n'y aurait pas de perspective pérenne pour la population parisienne et d'Île-de-France, il faudrait recourir à des enceintes temporaires (cet élément est développé dans le rapport Lapasset). De même, chaque site devra prévoir une reconversion dans le cas où l'utilité sportive ne serait plus reconduite dans le futur. Par exemple, le village olympique pourrait être reconverti en logements ou en cité internationale de la jeunesse. Aussi, le réseau de transport envisagé s'inscrit en grande partie dans le schéma de transport du Grand Paris.

Le budget s'articule entre le COJO (Comité d'organisation des Jeux olympiques) et le budget lié aux infrastructures permanentes de la ville. Le budget d'organisation est estimé à 3,2 Mds€, qui seront quasi exclusivement financés par des fonds privés. 2 Mds€ seront apportés par le CIO, selon le principe que les jeux précédents financent les jeux à venir ; le reste des recettes provenant des frais de billetterie et du plan marketing. Seulement 3 % du budget seraient à la charge des dépenses publiques, ce qui correspondrait à l'organisation des jeux paralympiques.

Le budget d'infrastructures permanentes a été évalué à 3 Mds€. Près de 2 Mds€ sont envisagés dans les programmes d'investissement de la ville. Ce projet permettrait de sécuriser ces investissements pour l'avenir. Il resterait environ 1 M€ en infrastructures, répartis entre la maîtrise d'ouvrage publique ou privée.

Le fil conducteur du projet est que chaque investissement réponde à des besoins de la population locale ; le financement ne devra pas se faire au détriment des politiques municipales parisiennes. Anne Hidalgo propose donc une candidature avec une vraie identité. Beaucoup de commentateurs s'accordent à dire que les chances de victoire, avec un projet solide, seraient assez évidentes pour la ville de Paris.

Ce vœu est une invitation à s'engager derrière le mouvement sportif qui doit être le chef de file de cette candidature, avec un rôle bien défini entre le public : Ville, État, Région. Le travail de concertation démarre par les consultations en conseil d'arrondissement et se prolongera jusqu'à l'été. En mi-septembre, la candidature parisienne sera déposée, pour un choix final qui s'effectuera à l'été 2017.

Mme PAWLIK relève que M. BEAUSSILLON a indiqué qu'il ne faudrait pas que la candidature de Paris aux JO soit une candidature « de témoignage », comme ce fut le cas pour les précédentes éditions. Bertrand Delanoë et son équipe apprécieront cette remarque.

Ce vœu aurait pu être présenté par n'importe quel autre adjoint du conseil d'arrondissement, puisqu'il incarne véritablement une dimension collégiale. Il marque l'engagement de la principale concernée, la première élue parisienne, à savoir la maire de Paris. Le groupe UMP est aujourd'hui heureux de constater que la maire de Paris a changé d'avis concernant l'organisation des Jeux olympiques et qu'elle se soit finalement ralliée aux arguments portés par le groupe UMP depuis plusieurs mois (par la voix de Nathalie Kosciusko-Morizet). Il était temps, après six mois d'atermoiements de la maire de Paris sur le sujet ; alors que, sur ce type de candidatures, la motivation est un facteur essentiel.

En février dernier, la maire de Paris a annoncé qu'elle était finalement décidée à ce que la ville se porte candidate, après la remise d'un rapport d'opportunité par le mouvement sportif. Elle a également souhaité que les conseils d'arrondissement et que le conseil de Paris se prononce sur cette éventuelle candidature lors des séances d'avril.

Le groupe UMP n'a jamais caché qu'il était favorable à l'organisation des Jeux olympiques à Paris en 2024. La présidente du groupe UMP au conseil de Paris a d'ailleurs d'ores et déjà indiqué, et ce à plusieurs reprises, qu'elle ferait tout pour que Paris obtienne l'organisation de ces Jeux olympiques.

Il est vrai que les JO sont une occasion formidable que Paris ne peut pas manquer, au regard de ce qu'ils apportent en termes de rayonnement pour la ville, d'attractivité économique et touristique. Paris en a bien besoin.

Les JO sont également un formidable accélérateur pour les projets d'envergure, les projets d'aménagement et de transport qui profiteront in fine aux Parisiens, dans la durée.

Ce constat fait, le groupe UMP souhaiterait que certains écueils, observés dans les candidatures passées, soient évités dans les prochains mois. Premièrement, il est impératif que cette candidature soit portée par les sportifs eux-mêmes, autrement dit qu'elle ne soit pas politisée. Les pouvoirs publics doivent intervenir en second rang, en soutien du mouvement sportif, mais sans se mettre en avant. C'est en effet ce mouvement sportif qui aura la lourde tâche de convaincre les membres du CIO que la candidature de Paris est la meilleure pour l'organisation des jeux. Le groupe UMP y sera très attentif.

Par ailleurs, si le rapport d'opportunité remis par le mouvement sportif n'a pas vocation à définir précisément le projet, un certain nombre de pistes a toutefois été proposé : l'installation du village olympique en Seine-Saint-Denis, la piscine d'Aubervilliers, le vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines ou le stade de France.

Concernant le nombre de sites pressentis hors des frontières parisiennes (au-delà du périphérique), c'est évidemment à l'échelle de la métropole qu'il faut porter ce projet et au sens large qu'il faut l'envisager. Malheureusement, le mot de « métropole » n'apparaît pas dans la présentation de M. Beaussillon. Cette omission est regrettable, car les JO sont vraiment ce qui peut doper la métropole et assurer son bon lancement.

Enfin, le mouvement sportif évalue les coûts des JO entre 3 et 6 Mds€. En contrepartie, un tel événement génère des retours sur investissement qu'il n'est pas possible de négliger. Les JO, de Londres par exemple, deux ans après leur organisation, ont été particulièrement porteurs pour la Grande-Bretagne, qui estime les retombées à environ 14 milliards de livres, en ajoutant à cela l'attractivité offerte aux entreprises britanniques (ce qui n'est pas anodin).

Par ailleurs, Paris et sa métropole ne sont pas Sotchi, où tout était à faire. Paris dispose déjà d'un certain nombre d'infrastructures et ne part pas d'une base vierge.

Le groupe UMP, à la différence de la maire de Paris, a été favorable à ce projet depuis son démarrage. Il votera donc en faveur, dans une perspective constructive, avec une vigilance accrue sur les différents points soulignés.

M. BASSINO, au nom du groupe communiste, estime que la question n'est pas d'être pour ou contre les Jeux olympiques, mais de réfléchir à quels Jeux olympiques, dans quelles conditions, pourquoi et pour qui.

Le groupe communiste, étant donné l'importance des enjeux et le débat nécessaire, aurait souhaité que ce vœu soit replacé avec les autres vœux – en fin de conseil d'arrondissement.

Plusieurs questions se posent, à commencer par celle de l'investissement. Faut-il conditionner les investissements nécessaires à la réussite de la candidature parisienne ? Quid des

sponsors ? Si des investissements importants sont accélérés par les Jeux olympiques, il y aura une place importante pour le financement privé. La question est de savoir quels seront les relations avec ces sponsors et ces investissements privés. Les élus communistes sont contre une défiscalisation, sur l'exemple de l'Euro 2016.

Pour les communistes, plusieurs points doivent être clarifiés : l'engagement financier pour la ville (dans le cas où la candidature serait acceptée), et derrière la capacité à respecter les engagements municipaux. Surtout, tous les équipements à construire devront être pensés d'abord et avant tout pour les besoins des Parisiens, des Franciliens et plus largement, des Français. Par exemple, le village olympique doit être pensé pour être transformé en logements sociaux ou en logements étudiants. Il s'agit de ne pas construire des équipements qui seraient inutiles par la suite et dont les coûts d'entretien seraient prohibitifs.

M. BASSINO rappelle l'importance de la question de l'éthique dans le financement et les diverses constructions qui pourront avoir lieu à ce moment. Pour toutes ces raisons, les élus communistes choisissent de s'abstenir. Le groupe communiste à l'Hôtel de Ville présentera des amendements et avisera de son vote en fonction du traitement des amendements à ce vœu.

M. RAIFAUD annonce que les Écologistes voteront contre ce vœu. En effet, les conditions de la candidature de Paris à ces jeux ne les satisfont pas. Les Écologistes ne croient pas aux valeurs du sport business, à l'omniprésence des sponsors, à la nécessité de créer de nouvelles infrastructures lourdes dans un délai très contraint. À Londres ou Athènes, la facture a été finalement doublée ou triplée. Le groupe Écologiste pourrait soutenir l'organisation de Jeux olympiques à Paris, mais sur des bases radicalement différentes, solidaires, humanistes et libérées de l'emprise des financiers.

Mme CORDEBARD, en réponse à Mme Pawlik et M. Raifaud, indique que la candidature de Paris à ces Jeux olympiques est une opportunité réelle de construire un nouveau modèle de candidature d'une ville. Au cours de la démarche, Anne Hidalgo et l'ensemble de la majorité municipale ont bien indiqué leur souhait d'inaugurer une approche différente, qui serait le contraire d'une approche inflationniste en termes d'équipements. Paris et l'Ile-de-France disposent de l'ensemble des infrastructures, à l'exception de la piscine. Pour le village olympique, la ville cherche à créer un modèle directement convertible, y compris qui permette de contribuer encore davantage à la livraison de nouveaux logements.

Aussi M. Bassino a-t-il raison de dire qu'il ne s'agit pas non plus que, d'ici à 2024, la ville se contienne dans ses envies et ses besoins de développement. Anne Hidalgo a d'ailleurs assorti cette candidature de la condition qu'elle n'oblige à renoncer à aucun des projets sur lesquels elle s'est engagée pour les Parisiens.

Par ailleurs, en rectification de Mme PAWLIK, **Mme CORDEBARD** indique que le projet a été estimé à 3 Mds€ pour le COJO et à 3 Mds€ pour les équipements non sportifs (supportés également par le public et le privé).

C'est aussi une opportunité en termes d'emploi pour l'ensemble des territoires autour de Paris. Mme Cordebard ne trouverait pas judicieux de priver Paris et la France de cet évènement.

M. FÉRAUD ajoute qu'il existait des réserves dans les deux projets municipaux, portés par Anne Hidalgo et Nathalie Kosciusko-Morizet.

Ensuite, des évènements se sont produits : la volonté du mouvement sportif français, la mobilisation citoyenne au mois de janvier et la volonté du Président de la République d'accompagner activement une candidature. La position des Verts se comprend néanmoins par rapport à ce qu'ils ont toujours porté sur le sujet.

À l'attention du groupe communiste, M. FÉRAUD rappelle par ailleurs l'autre position de Nicolas Bonnet, au conseil de Paris, qui demandait des Jeux plus écologiques, moins dispendieux et plus éthiques, tout en indiquant qu'il serait dommage de ne pas être candidat. M. FÉRAUD partage cet avis.

Vote

Contre : 3 (groupe EELV)
Abstention : 3 (groupe PC)
Pour : 14 (groupes PS et UMP)

Le vœu est adopté.

Objet : Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Ferraille prospection et exploitation artistique (18^e).

Projet de délibération : 2015 DAC 109

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN explique que cette association, qui organise un festival de la bande dessinée s'appelant « Formula Bula ».

Initialement biennale, cette manifestation deviendra annuelle à partir de 2016 et arrivera pour la première fois dans le 10^e arrondissement les 25, 26 et 27 septembre prochain au Point Ephémère, avec en parallèle, un parcours en péniche sur le canal de l'Ourcq (du 19^e arrondissement jusqu'à Pantin).

Il s'agit d'un festival qui défend la bande dessinée et les arts graphiques indépendants, qui présente les influences des auteurs d'aujourd'hui autour des créations d'œuvres originales. La manifestation réunit tous les acteurs de la chaîne du livre, ainsi qu'une soixantaine d'artistes.

D'ores et déjà, le 10^e arrondissement accueille la galerie Martel, de réputation internationale, très orientée dans le domaine de la bande dessinée. Paris Ateliers a aussi une section de bandes dessinées qui fonctionne très bien (dans les locaux de la rue Lucien Sampaix).

Dès l'été 2015, des activités de médiation artistique et culturelle seront menées en amont dans les structures locales du 10^e arrondissement (bibliothèque, écoles, centres d'animation et librairies).

Le budget global de la manifestation est de 108 372 €. La direction des Affaires culturelles de la Ville de Paris propose de subventionner cette première manifestation à hauteur de 25 000 €.

Mme TOURTE indique que le groupe communiste votera cette délibération, qui fait suite à un amendement au budget 2015 déposé par le groupe communiste lors du conseil de Paris de décembre.

L'association organisait auparavant le festival Formula Bula à Saint-Ouen, et ce, jusqu'au changement de majorité municipale. Le nouveau maire UDI a décidé de couper les subventions, pensant sans doute que la culture n'était pas utile à ses concitoyens. Le groupe communiste estime quant à lui que l'accès à la culture du plus grand nombre, dans ses formes les plus diverses, est un facteur d'émancipation.

Aussi, le groupe communiste se réjouit que ce festival ait lieu dans l'arrondissement, reliant le Point Ephémère à Pantin/Aubervilliers, établissant ainsi un pont entre Paris et la Seine-Saint-Denis.

Mme PAWLIK ne répondra pas à la mise en cause, très politique, du maire UDI.

Bien que la bande dessinée présente un grand intérêt, notamment pour les plus jeunes, **Mme PAWLIK** s'interroge tout de même sur le montant de la subvention. 25 000 € sont proposés pour un budget global de 100 000 €, c'est-à-dire un quart du budget, ce qui est tout de même assez conséquent. De plus, la situation financière de l'association semble en perte de vitesse, puisqu'entre 2012 et 2013, le déficit s'est creusé ; sans que les documents fournis aux élus leur permettent d'en connaître les raisons.

Donc, **Mme PAWLIK** s'inscrit en faveur d'un suivi assez important de la situation de cette association, de sorte que le déficit ne se creuse pas au fur et à mesure des années.

M. ALGRAIN partage la nécessité de suivre cette association, relativement à son emploi de l'argent public, tout en l'encourageant dans sa démarche qui amène une vraie plus-value au 10^e arrondissement.

M. FÉRAUD estime qu'un déficit ne doit pas systématiquement aboutir à une suppression des subventions. Si l'action d'une association mérite un soutien supplémentaire, il faut que cela aille dans les deux sens. **M. FÉRAUD** fait confiance à la direction des Affaires culturelles pour réaliser ce travail.

Vote

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (20.650 euros) à 7 associations historiques.

Projet de délibération : 2015 DAC 222

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN précise que cette délibération concerne, pour l'arrondissement, l'association « Histoire et vies du 10^e arrondissement », pour une subvention est de 3 600 €.

Pour 2015, « Histoire et vies du 10^e arrondissement » prévoit de nouvelles activités complémentaires, comme l'organisation d'un colloque de la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et d'Île-de-France (le 20 et 21 novembre dans le 10^e), la participation à la biennale de rencontres photographiques du 10^e arrondissement (du 15 octobre au 28 novembre 2015), ainsi que des initiatives liées à l'ouverture imminente de la médiathèque Françoise Sagan.

M. FÉRAUD ajoute que la qualité du travail de l'association « Histoire et vies du 10^e » est unanimement appréciée, au point d'être l'une des sociétés historiques d'arrondissement les plus reconnues et les plus dynamiques de Paris.

Vote

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (238 000 euros) à 34 associations et conventions au titre de l'intégration, pour des projets visant à favoriser l'accès au droit.

Projet de délibération : 2015 DDCT 15

Rapporteur : Didier Le RESTE

M. LE RESTE rappelle que la Ville de Paris encourage une meilleure intégration des hommes et des femmes venus d'ailleurs, qui travaillent, élèvent leurs enfants et participent au dynamisme de la ville.

Cependant, leur situation ne leur permet pas toujours de s'impliquer dans la vie de la collectivité, en raison d'un certain nombre de difficultés les empêchant d'accéder à des droits élémentaires (logement, emploi, santé, culture). Ces barrières conduisent à une fragilisation de la condition de ces personnes et sont autant de freins à leur épanouissement et à leur intégration au sein de notre ville.

Pour permettre une intégration citoyenne réussie, la Ville de Paris souhaite promouvoir l'accès au droit de populations migrantes au travers de quatre grandes actions : la tenue de permanences juridiques et l'accompagnement juridique et administratif, la médiation sociale et juridique, l'accès aux droits et au séjour, l'accès à la santé.

Il s'agit aussi – et plus largement – de lutter contre le non-recours au droit.

Sur les 34 associations visées dans la délibération, seulement deux concernent directement le 10^e arrondissement.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 3 000 € à Afrique conseils, pour son activité de permanences et d'accès au droit en direction des familles migrantes.

La seconde subvention concerne l'ATF (Association des Tunisiens de France), pour son activité de médiation juridique et sociale qui prend la forme d'une permanence, d'un accueil par téléphone et d'accompagnement hors les murs (notamment pour les démarches administratives).

Vote

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (157 500 euros) à 8 associations et conventions pour des projets sociaux dans les Foyers de Travailleurs Migrants et actions dans les cafés sociaux pour les personnes âgées immigrées.

Projet de délibération : 2015 DDCT 16

Rapporteur : Didier Le RESTE

M. LE RESTE indique que des espaces comme les cafés sociaux ont vocation à rompre l'isolement des personnes âgées, ainsi qu'à travailler à l'accès au droit des migrants (notamment autour de la retraite et de l'accès à la santé). Le café social du 10^e, l'Espace Farabi, travaille en majorité avec des personnes migrantes venant du Maghreb. L'accompagnement et l'accès au droit se font, autour de permanences juridiques, deux fois par semaine.

La délibération propose un financement à hauteur de 15 000 €.

Mme PAWLIK souhaiterait quelques éclaircissements sur la méthode utilisée pour déterminer le montant des subventions. Sur cette délibération, 15 000 € sont accordés à l'Espace Farabi ; pour un projet qui bénéficierait à plus de 1 000 personnes par an. Dans la délibération précédente, 29 000 € sont proposés à l'association Charonne, pour 70 bénéficiaires annuels. Cette différence des bénéficiaires interroge Mme PAWLIK sur la manière de déterminer le montant des subventions.

M. FÉRAUD estime que le nombre de bénéficiaires ne peut pas être le seul critère pour déterminer le montant d'une subvention. Les actions n'ont pas toutes le même coût (salariés, locaux, etc.).

M. LE RESTE a interpellé la DDCT sur ce point pour obtenir des éléments plus précis. Il s'engage à transmettre les réponses attendues de cette direction.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Garantie de la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par la RIVP.

Projet de délibération : 2015 DLH 63

Rapporteur : Dante BASSINO

M. BASSINO précise que l'arrondissement n'est concerné que par le point n° 1 de cette délibération, qui traite du maintien de la garantie de la ville sur deux emprunts pour des

travaux concernant des logements sociaux : au Passage Reilhac et au 208, rue du faubourg Saint-Denis.

Il est proposé d'accorder la garantie de la ville sur la moitié de l'emprunt à la RIVP.

Mme PAWLIK demande si une réflexion a déjà été engagée sur les locaux d'activités qui pourraient s'installer au passage Reilhac ou au 208, rue du faubourg Saint-Denis.

Mme DUVERLY indique qu'à sa connaissance, il n'existe pas de locaux disponibles à attribuer.

M. FÉRAUD ajoute que, pour le passage Reilhac, les commerçants en place ont un droit de suite. Donc, il n'y a pas de changement en vue. Sur le 208, M. FÉRAUD ignore l'activité commerciale. Dans ce cas, soit le bailleur évince le commerçant avec une indemnité d'éviction, soit le commerçant poursuit son activité.

La délibération est adoptée.

Objet : Réhabilitation et extension du cinéma LE LOUXOR - Marché de travaux - Indemnisation d'un particulier.

Projet de délibération : 2015 DPA 32

Rapporteur : Eric ALGRAIN

M. ALGRAIN explique que cette délibération vise à indemniser une copropriétaire habitant à côté du Louxor.

Trois copropriétaires avaient demandé une indemnisation pour préjudice (fissures, peintures détériorées, etc.). Deux demandes ont déjà été traitées en conseil d'arrondissement.

Cette délibération prévoit de dédommager Mme Cabon, propriétaire d'un appartement 51 boulevard de la chapelle, qui réclamait une indemnisation de 7 673,42 € pour la réfection totale des peintures de son appartement. L'expert désigné par le tribunal administratif a proposé d'accorder une indemnisation pour la reprise partielle de peinture à hauteur de 1 933 €. Mme Cabon a accepté cette proposition indemnitaire et validé le principe d'une transaction, mettant un terme au différend qui l'opposait à la ville sur le sujet.

Pour cette raison, il est proposé de faire droit à cette demande d'indemnisation de 1 933 €.

Mme PAWLIK suggère, pour un meilleur suivi du conseil d'arrondissement, d'inscrire les trois demandes d'indemnisation en une seule fois.

M. FÉRAUD comprend la demande de forme, et sur le fond, se satisfait de ce principe d'indemniser les riverains et voisins en cas de désordres.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Programme Vélo 2015-2020. Demande des subventions correspondantes auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France et délégation en matière de marchés publics.

Projet de délibération : 2015 DVD 99

Rapporteuse : Élise FAJGELÈS

Mme FAJGELÈS rappelle l'objectif d'une part globale des déplacements en vélo, à Paris, à 15 %. Cette part, de 3 % en 2010, se situe aujourd'hui à 5 %. Le plan d'investissement pour la mandature est de 110 M€ à l'intention des infrastructures et des actions dédiées à la pratique du vélo.

Vélib' sera renouvelé. Le contrat avec JC Decaux arrive à échéance en 2017 et la mairie est déjà en train de travailler au renouvellement du service.

Depuis 2009, une aide à l'achat d'un véhicule à assistance électrique a été mise en place et se trouve aujourd'hui étendue à une aide à l'achat de triporteur sans assistance électrique et de vélos-cargos.

Concernant les nouveaux aménagements, une enquête a été faite auprès des cyclistes, en mai 2013, pour faire le bilan des aménagements des récentes années. Une grande concertation a été menée sur Internet en décembre 2014/janvier 2015 pour réfléchir aux directions à emprunter pour poursuivre les aménagements cyclistes et connaître les améliorations à faire.

En termes d'aménagement, un réseau principal se décline en trois axes : nord-sud, est-ouest, Stalingrad / bassin de l'Arsenal, ainsi que trois rocade. Il existe aussi un réseau structurant secondaire, pour permettre une couverture totale, ainsi qu'un réseau complémentaire (généralisation des zones 30 et des double-sens cyclables).

Mme FAJGELÈS rappelle aussi le projet de création de 10 000 places de stationnement en surface. Il est aussi prévu de lancer une offre de stationnement sécurisé, via l'installation de box dans certains endroits, et d'inciter à la mise en place de stationnements dans les propriétés et les parcs des bailleurs sociaux.

Travailler à l'intermodalité est particulièrement important dans le 10^e arrondissement qui héberge de grandes gares, avec l'idée de permettre un stationnement sécurisé aux abords de celles-ci (en collaboration avec le STIF, la RATP et la SNCF).

Il convient aussi de travailler à tous les jalonnements, à la nouvelle réglementation et aux nouvelles règles de circulation. Mme FAJGELÈS mentionne l'installation nécessaire de sas-vélos (espaces réservés aux cyclistes devant les feux rouges).

La municipalité envisage de généraliser, en 2015, le « cédez le passage au feu » à tous les carrefours. Cette pratique avait été initiée dans le 10^e et généralisée à toutes les zones 30.

Il est encore prévu, dans un souci de favoriser l'économie circulaire, de mettre en place des vélos-écoles et des ateliers de réparation. Seront également mises en place de grandes

campagnes de sensibilisation et de communication, qu'il va falloir généraliser en tenant compte de tous les usagers (et notamment les piétons).

Le 10^e arrondissement mettra en place un comité vélo dès le mois de mai. Pour l'axe Stalingrad/bassin de l'Arsenal, il a été question de proposer un aménagement directionnel qui passera forcément par le canal Saint-Martin.

En outre, Mme FAJGELÈS évoque un problème de franchissement du carrefour Faubourg-du-Temple au niveau du boulevard Richard Lenoir. Résoudre ce problème sera vraiment une avancée importante pour les cyclistes qui passent par le canal Saint-Martin.

Concernant l'axe nord-sud, le 10^e verra un aménagement important sur le boulevard de Strasbourg, la rue du faubourg Saint-Martin et la rue du Château-Landon. Les nouveaux doubles-sens cyclables sont à mettre en place : rue de la Grange-aux-Belles ou rue du château d'eau.

L'usage de la piste cyclable du boulevard Magenta s'est nettement amélioré. Il reste un sujet sur les traversées piétonnes, lesquelles ont été conçues comme des zones de rencontres cyclistes/piétons. Il est envisagé d'assurer une continuité pour les cyclistes avec des logos « Attention piétons ». Ces dispositions seront finalisées lors du premier comité vélo qui se tiendra en mai.

Il est demandé au conseil d'arrondissement d'autoriser ce plan vélo, ainsi que la demande de subvention auprès de la région Île-de-France qui est partie prenante de cette politique consistant à favoriser les modes de circulation douce.

Mme VASA annonce que le groupe Écologiste votera ce plan, parce qu'il est ambitieux et découle d'un véritable travail collectif. Il répond à une demande des habitants et des associations et permettra de développer la pratique cycliste dans de meilleures conditions.

Le groupe Écologiste souligne néanmoins deux points d'attention. Dans la mesure du possible, il faut faire attention à ne pas rogner sur l'espace piéton pour ajouter des pistes cyclables sécurisées hors de la chaussée. De plus, il faudra veiller à ce que la concertation engagée pour élaborer le plan se poursuive bien dans les années à venir.

Mme PAWLIK votera en faveur de ce plan.

Le groupe UMP estime néanmoins que ce programme est loin de montrer l'ambition que mérite ce sujet, eu égard au fait que le développement du vélo à Paris est véritablement essentiel.

Mme PAWLIK aimerait formuler un certain nombre de remarques et de regrets sur ce plan vélo.

D'abord, les résultats de la consultation Internet, annexés à la délibération, ne sont pas très surprenants. Cette consultation apprend par exemple que les Parisiens préfèrent circuler sur une piste en site propre plutôt que dans un couloir de bus, ce qui n'a rien d'étonnant eu égard à la dangerosité de circulation pour les vélos dans les couloirs de bus.

Il semble également important de revenir sur l'état des lieux actuels, qui n'a pas véritablement été pointé par Mme FAJGELÈS. La situation concernant la pratique du vélo à Paris n'est, à vrai dire, pas très réjouissante. Paris a reculé au 14^e rang mondial des villes *Bike-friendly*, selon une étude de 2013, alors que des villes comme Bordeaux et Nantes occupent respectivement les quatrième et cinquième places (ce qui est tout de même un peu regrettable). Cette étude pointe notamment le fait qu'il n'existe pas suffisamment de pistes cyclables protégées à Paris.

À plusieurs reprises, ce plan met en avant le développement du Vélib'. Bien qu'y étant personnellement très favorable, **Mme PAWLIK** regrette que le développement du vélo en libre-service ne soit pas accompagné d'une adaptation de la capitale pour en faire une véritable ville cyclable et cycliste.

En termes de bilan, **Mme PAWLIK** souligne d'abord que le kilométrage des itinéraires cyclables reste véritablement insuffisant en quantité dans la capitale (732 km), mais aussi en qualité. La majorité des itinéraires sont des rues à double sens ou des couloirs de bus (ce qui est assez dangereux). Aujourd'hui, Paris compte moins de 200 km de pistes cyclables en site sécurisé et 62 km de bandes cyclables.

Mme PAWLIK indique que le stationnement des vélos est également très difficile pour les cyclistes, avec environ 30 000 places de vélo et donc une place pour 20 vélos.

L'exposé des motifs du plan concède d'ailleurs que le bilan de la précédente mandature est véritablement insuffisant. Il est ainsi précisé que l'offre de stationnement n'est pas complètement satisfaisante, ou que les couloirs de bus sont moins appréciés par les cyclistes, car ils peuvent être saturés et donc source de dangerosité.

L'exposé des motifs souligne encore la confusion existante sur le boulevard Magenta, qui a pourtant déjà donné lieu à deux aménagements. Un troisième réaménagement est censé mettre fin à cette confusion, le tout ne semblant pas idéal pour la bonne gestion des deniers publics.

Pendant la campagne municipale concernant le bilan, l'actuel adjoint en charge des transports avait lui-même qualifié « d'indigent » le budget consacré au développement du vélo à Paris entre 2008 et 2014.

Il est assurément essentiel de développer la pratique du vélo à Paris et d'adapter enfin Paris à cette pratique. La matière, la marge de progression sont très fortes, puisque seuls 5 % des Parisiens vont travailler à vélo (contre 16 % en voiture).

Le plan 2015-2020 prévoit de porter de 5 à 15 % la part du vélo à Paris. Pour autant, l'engagement de la maire de Paris sur le sujet reste assez timide. Ce nouveau plan comprend par exemple une enveloppe financière de 100 M€ pour toute la mandature. À titre de comparaison, le Grand Londres envisage de consacrer, sur 10 ans, 1,3 Md€ au développement du vélo. Les proportions ne sont absolument pas les mêmes et c'est quand même dommageable.

Il est par ailleurs prévu de créer environ 70 km d'itinéraires cyclables sur la mandature, soit une augmentation du linéaire de moins de 10 %. Là encore, **Mme PAWLIK** estime que la municipalité aurait pu être un peu plus ambitieuse.

Enfin, si ce plan a fait l'objet de contributions de la part des différents groupes politiques, celles-ci ne sont pas annexées au plan vélo. Pour cause, ce plan reprend nombre de propositions formulées par le groupe UMP, qui ne sont malheureusement pas suffisamment abouties. Le plan évoque par exemple l'amélioration des traversées de la Seine. Le groupe UMP avait souhaité l'installation de nouvelles passerelles, qui ne sont pas envisagées dans le plan, ou la création de places sécurisées de stationnement (3 000 places proposées contre les 10 000 souhaitées à échéance de 2020).

À titre personnel, **Mme PAWLIK** regrette que rien ne soit envisagé concernant la lutte contre le vandalisme dont sont victimes les Vélib', vandalisme qui emporte un coût considérable pour la collectivité et qui est véritablement dommageable pour les cyclistes.

Il est aussi regrettable que rien n'apparaisse concernant la sécurité des cyclistes, notamment qu'aucune mesure ne soit mise en œuvre pour la sensibilisation des jeunes conducteurs (souvent impliqués dans les accidents avec les cyclistes).

Malgré ces remarques et quelques regrets, dans une démarche constructive, le groupe UMP votera en faveur du plan vélo.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Canal Saint-Martin. Dépôt d'une demande de permis de construire pour la réhabilitation d'ouvrages dans le cadre du chômage.

Projet de délibération : 2015 DVD 110

Rapporteure : Élise FAJGELÈS

Mme FAJGELÈS rappelle qu'en juin 2014, le conseil d'arrondissement avait adopté le principe des travaux et des passations de marchés de travaux pour le chômage du canal Saint-Martin.

Il s'agit aujourd'hui d'analyser la demande de permis de construire pour l'ensemble de ces travaux et de la réhabilitation de ces ouvrages.

Les travaux d'entretien et de réparation, qui auront lieu de fin 2015 à début 2016, sont nécessaires et obligatoires pour le bon fonctionnement du canal.

À noter que les riverains seront bien informés de la tenue des travaux.

Mme PAWLIK attire l'attention sur les nuisances que pourraient causer ces travaux évidemment indispensables. Il importe effectivement qu'un calendrier soit donné aux riverains du canal Saint-Martin, mais surtout que tout soit mis en œuvre pour limiter les nuisances. Les habitants de ce secteur souffrent déjà de nombreux désagréments liés au bruit et à une vie nocturne souvent agitée (notamment en période estivale). Le groupe UMP demande donc qu'une grande vigilance soit mise en œuvre pour que les nuisances soient véritablement

limitées et surtout, que le conseil d'arrondissement puisse avoir une communication sur ce qui sera mis en place.

M. FÉRAUD estime que la période de chômage du canal est aussi à concevoir comme une fête pour le 10^e, comme cela était le cas dans le passé. Beaucoup d'enfants du 10^e n'ont jamais vu le chômage du canal qui, désormais, se fait tous les dix ans.

Il faut donc faire vivre ce moment de manière festive et dans une optique de valorisation du canal. Cette période nécessite une préparation que M. FÉRAUD suggère d'entamer à l'automne. La mairie veillera à ce que l'information des habitants soit réelle à partir de ce moment.

Vote

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Vœu de la majorité municipale - M. FÉRAUD

La principale opération d'aménagement urbaine de l'arrondissement est la reconversion de l'ancien hôpital Saint-Lazare. Celle-ci a commencé depuis un moment et se poursuit. Cet ancien hôpital Saint-Lazare sera progressivement reconverti en équipements publics dont le principal est la médiathèque Françoise Sagan.

Certaines associations ont émis le regret que le nom de Saint-Lazare ne soit pas davantage inscrit sur le site. **M. FÉRAUD** et plusieurs élus trouvent aussi dommage de perdre le nom de Saint-Lazare.

Ce vœu a donc pour objet de proposer à la Ville de Paris de dénommer officiellement le jardin intérieur du carré historique : « Jardin Saint-Lazare ». Aussi sera-t-il demandé à la Ville de Paris d'en confier la gestion à la direction des Espaces verts, en accord avec la direction des Affaires culturelles.

—

Mme PAWLIK indique que le groupe UMP votera en faveur de ce vœu, car il est important de garder cette dénomination dans un quartier qui a acquis son identité avec cette dénomination.

Sur la rédaction du vœu néanmoins, **Mme PAWLIK** fait part de son interrogation quant au choix de délégation à la direction des Espaces verts (qui aurait mérité un considérant supplémentaire). Mme PAWLIK propose donc d'ajouter un considérant ou d'enlever la deuxième partie du vœu.

M. FÉRAUD n'est pas opposé à l'ajout d'un considérant mentionnant le souhait de gestion par la direction des Espaces verts de la Ville de Paris.

Vote

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Vœu du groupe UMP sur l'artisanat - Mme PAWLIK

D'après un baromètre réalisé en 2007 par l'IFOP et intitulé « Le regard des Français sur l'artisanat », 95 % des Français ont une image positive des artisans. Malheureusement, bien souvent, les savoir-faire que constituent les 250 métiers de l'artisanat (selon le Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat) sont peu connus ou mal connus du grand public.

À l'échelle de nos quartiers, la présence des artisans est elle-même mal connue des habitants, faute de publicité adéquate. Les artisans travaillent parfois de manière solitaire et n'ont pas nécessairement des moyens à dédier à la communication. L'artisanat regorge pourtant de véritables trésors, de talents et de savoir-faire, sans compter qu'il est l'un des principaux moteurs économiques de notre pays.

Si en province, il existe souvent des évènements organisés autour de l'artisanat local. C'est moins le cas à Paris, alors même que les Parisiens sont de plus en plus sensibles aux produits et savoir-faire locaux.

Le 10^e a la chance d'accueillir de nombreux artisans et de nombreux talents ; des talents bien souvent innovants, à l'image de la distillerie que l'on trouve désormais dans l'arrondissement. C'est une première qui mérite d'être connue et soulignée.

Au travers de ce vœu, le groupe UMP propose d'engager une réflexion autour de la création d'un évènement d'envergure dans le 10^e arrondissement, avec des artisans volontaires. Cet évènement pourra prendre la forme d'une Nuit de l'artisanat au cours de laquelle les habitants du 10^e pourront découvrir un certain nombre de métiers encore trop ignorés. L'idée serait de se concerter avec les artisans et l'ensemble des élus de l'arrondissement, pour bâtir un évènement qui leur corresponde.

Mme DUVERLY évoque d'abord l'artisanat de type alimentaire. Celui-ci est visible de tous les clients, par les boutiques des artisans. C'est pour cette raison que la ville soutient le développement et l'installation des artisans et des commerces de proximité dans les zones Vital'Quartier. C'est aussi la raison pour laquelle la ville a développé ses marchés alimentaires, depuis 2001.

Concernant les artisans d'art, plusieurs évènements d'envergure sont organisés à l'échelle de Paris : au Viaduc des arts, au Carrousel du Louvre (où exposent des artisans du 10^e). Aussi, la mairie du 10^e a organisé un évènement avec des maîtres d'arts. Enfin, il n'existe pas d'évènements particuliers avec les autres artisans, par manque d'emplacements appropriés. C'est pourquoi il n'existe pas de projets de ce type, car l'arrondissement ne dispose pas de grands espaces (comme le Carrousel du Louvre) dédiés à ce type de manifestations.

M. FÉRAUD confirme que la valorisation de l'artisanat du 10^e fait partie de ses préoccupations. Des initiatives ont été prises, mais l'équipe municipale n'est pas convaincue que cela passe par l'organisation d'une Nuit de l'artisanat. C'est pourquoi la majorité ne soutiendra pas ce vœu.

Mme PAWLIK, déplore que Mme Duverly semble raisonner sur Paris dans son ensemble, là où elle parle de l'arrondissement. Il existe effectivement d'autres choses à travers Paris, mais pour une fois, Mme PAWLIK propose de tenter d'amener aux habitants du 10^e une possibilité de rencontres avec les artisans de leur quartier.

Aussi, Mme DUVERLY a indiqué qu'il n'existait pas de lieu approprié. Or **Mme PAWLIK** estime qu'un certain nombre de lieux existe dans l'arrondissement pour accueillir ce type d'évènements, que ce soit en mairie ou en extérieur (en été). Cet argument ne tient donc pas la route, d'autant que d'autres évènements de grande ampleur sont organisés en arrondissement.

Enfin, **Mme PAWLIK** espère parvenir à convaincre M. FÉRAUD de l'intérêt d'organiser un tel évènement au cours de la mandature. Il s'agirait de réfléchir ensemble, pas forcément à une Nuit de l'artisanat, mais au format le plus idoine pour les artisans de l'arrondissement.

M. FÉRAUD explique que l'approbation du vœu impliquerait la mise en œuvre d'une Nuit de l'artisanat.

Mme DUVERLY informe par ailleurs de son projet, en collaboration avec Léa Vasa, d'installer un village solidaire sur la place de la République.

Mme VASA indique que le groupe Écologiste s'abstiendra. Sans être contre des événements destinés à la promotion des artisans, le groupe n'est pas forcément convaincu qu'une Nuit de l'artisanat soit la meilleure idée. Au plaisir, néanmoins, d'en discuter dans un autre cadre.

Le vœu est rejeté.

Vœu sur les horaires des marchés alimentaires - Mme PAWLIK

Paris compte 82 marchés alimentaires, dont 3 marchés biologiques. Ces marchés, lieux de rencontre appréciés des Parisiens, sont des lieux qui participent au dynamisme économique de la ville. Bien souvent, ces marchés ont des horaires assez matinaux ne permettant pas aux Parisiens actifs de s'y rendre en semaine.

Il s'agit d'envisager une évolution globale de l'offre afin de l'adapter davantage au rythme de vie des Parisiens en proposant, par exemple, la création de marchés alimentaires ouverts en soirée (à raison d'une fois par semaine). Pour ce faire, le groupe UMP demande qu'une concertation soit engagée avec les commerçants et leurs associations, de sorte à formuler des propositions près de la maire de Paris et aboutir à une évolution de l'offre de ces marchés alimentaires - avec la création de marchés en soirée.

En renforçant l'offre, il pourrait également être envisagé de développer la part des marchés biologiques (3 sur 82 marchés alimentaires au total).

Mme DUVERLY fait observer que ce vœu paraphrase quasiment le projet de future délégation de service public qui sera attribué au 31 octobre 2015 pour la gestion des marchés alimentaires.

71 marchés découverts alimentaires, dont des marchés biologiques, seront l'objet de la nouvelle DSP. Il est encore prévu de favoriser le développement durable en interdisant les sacs plastiques à usage unique, en généralisant le tri des déchets, en améliorant la propreté sur les marchés et en cherchant à développer l'économie circulaire.

En matière d'horaires, quatre marchés parisiens sont déjà ouverts l'après-midi et en soirée : place de la Bourse, place Saint-Honoré, place Baudoyer et Bercy.

Il faut savoir que les marchés de l'après-midi ne peuvent pas offrir un éventail aussi diversifié de produits que les marchés de matinée. Les commerçants qui exercent sur ces marchés sont essentiellement des traiteurs.

Pour cause, les bouchers, poissonniers et autres marchands de fruits et légumes s'approvisionnent à Rungis très tôt le matin. C'est la raison pour laquelle ils souhaitent l'ouverture des marchés à 8 heures du matin.

Il est vrai que, par rapport aux usages d'aujourd'hui, les Parisiens qui travaillent font assez peu le marché. Les gens qui ne travaillent pas n'ont pas de raison de partir à huit heures du matin pour faire leurs courses. Pour pallier cet inconvénient et déplacer le service à la clientèle vers la fin de journée, l'équipe municipale a obtenu, avec l'accord des commerçants, l'ouverture des marchés du 10^e arrondissement pendant l'heure du déjeuner et le soir (de 19 h 30 à 20 h).

Dans le mouvement de la prochaine DSP, une diversité de solutions sera proposée et notamment la création de marchés biologiques et de marchés en nocturne.

Sur les trois marchés existants dans le 10^{ème}, on trouve déjà des commerçants qui vendent une production biologique. Pour accroître leur nombre, la prochaine DSP retiendra ce critère pour l'examen des candidatures ; à la fin de l'année 2015 pour les marchés découverts et l'année suivante pour les marchés couverts.

M. LE RESTE constate que ce débat intervient dans un contexte global de velléités, redoublées et soutenues, pour allonger les heures d'ouverture des commerces parisiens (en soirée et de nuit) sans parler du travail du dimanche. Ce débat n'a pas encore tout à fait été mené à son terme. Aussi, il existe une mission de préfiguration pour installer, à terme, des halles alimentaires dans chaque arrondissement de Paris.

M. LE RESTE souligne enfin que le 10^e arrondissement accueille déjà deux marchés (Saint-Martin et Saint-Quentin) ouverts du mardi au samedi de 9 heures à 20 heures (en plus du dimanche matin).

Pour ces raisons, le groupe communiste votera contre ce vœu.

M. FÉRAUD conclut en confirmant que l'équipe municipale n'envisage pas de créer de nouveaux marchés alimentaires, ce qui générerait un coût important. Il s'agirait d'encourager, notamment sur l'activité traiteurs, que l'ouverture aille au-delà des 19 h 30/20 h actuels ; sachant que tel n'était pas forcément le souhait des commerçants, notamment les plus anciens. In fine, un compromis a été obtenu et M. FÉRAUD remercie Mme DUVERLY pour son action.

Le groupe socialiste s'abstiendra sur ce vœu.

Vote

Contre : 6 (élus EELV et PC)

Abstention : 11 (élus socialistes)

Pour : 3 (élus UMP)

Le vœu est rejeté.

La séance est levée à 20 h 46.